

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 16

Chargée de l'examen du postulat de Graff Séverine : « Contre une future coulée grise : créons des espaces verts et frais aux abords du tram »

Présidence :	Mme Anouck SAUGY (PLR)
Membres présents :	Mme Séverine GRAFF (PS) Mme Carolina CARVAHLO (PS) M. Valéry BEAUD (Les Verts) Mme Ariane MORIN (Les Verts) M. Olivier THORENS (Les Verts – rempl. Mme Gerber) Mme Sevgi KOYUNCU (EàG – rempl. Mme Kovaliv) M. Matthieu DELACRETAZ (PLR) Mme Coralie DUMOULIN (PLR) M. Mathias PAQUIER (Vert' lib') M. Elouan INDERMUHLE (UDC)
Membres excusés :	M. Joël TEUSCHER (PS)
Membres absents :	M. Namasivayam THAMBIPILLAI (PS)
Représentant-e-s de la Municipalité :	M. Etienne BALESTRA, Chef du Service Parcs et Domaines (SPADOM) M. Emmanuel GRAZ, Chef de Division BEPP
Notes de séances	Mme Caroline LEMERY

Lieu : Bâtiment de Port-Franc 18, 3^{ème} étage, salle 368

Date : Mercredi 21 août 2024

Début et fin de la séance : 17 h 00 – 17 h 30

La séance débute par une présentation du postulat par son autrice.

S'ensuivent plusieurs prises de parole de divers commissaires soutenant la démarche de la postulante. Il est également rappelé qu'un postulat déposé en 2016 par Mme Séverine Evéquoz contenait notamment une demande identique à ce nouveau postulat.

Dans ce contexte, un certain nombre de questions sont posées aux représentants de la Ville, notamment sur le nombre d'arbres coupés, sur le replantage prévu, ainsi que sur les démarches entreprises pour rendre le tracé du futur tram T1 plus « vert » que « gris ».

Les représentants de la Ville présentent à l'écran quelques images montrant notamment où les replantages seront effectués, et ce malgré une marge de

Conseil communal de Lausanne

manœuvre restreinte en raison de la petitesse du territoire. À titre d'exemple, la Ville annonce avoir replanté ou planifié de replanter 150 arbres au lieu des 80 prévus initialement. Il est également souligné que les chiffres mentionnés dans le postulat sont les chiffres actuels et non ceux effectifs au moment de la fin des travaux.

Finalement, Madame la Postulante souligne l'importance d'intégrer, dans la mesure du possible, les parcelles privées adjacentes au futur tracé du tram. Cette question devrait être abordée dans le cadre du futur rapport-préavis.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente propose de voter la prise en considération ou non du postulat de Madame Graff.

Conclusion de la commission :

Avec 11 OUI 0 NON 0 ABST.

La commission accepte à l'unanimité la prise en considération du postulat de Madame Séverine Graff.

Lausanne, le 4 septembre 2024

La rapportrice :

Anouck Saugy